

A compter du 1er janvier 2020, et conformément à la loi, l'ensemble Scolaire Saint-Louis est habilitée à recevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage.

Cette année, vous pouvez donc verser directement votre contribution à Saint-Louis jusqu'au 31 mai 2022.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous afin de nous permettre d'établir le reçu libératoire, en contrepartie de votre versement de taxe d'apprentissage, essentiel en cas de contrôle URSSAF.

VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale
Siren
Adresse
Code postal
Ville

CONTACT DANS L'ENTREPRISE

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____
Email pour le retour du reçu libératoire :

ETABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

Ensemble Scolaire Saint-Louis
3 Place du Château
45200 Montargis
Numéro UAI 0450107X

DATE LIMITE DE VERSEMENT 31 MAI 2022

Référence à mentionner dans le libellé du virement
ou au dos du chèque : **TA2022 + SIREN**

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Effectifs au 31/12/2021	
Masse salariale	€
Calcul de la taxe d'apprentissage brute (masse salariale x0,68%)	€
Calcul du solde de 13% de la taxe d'apprentissage (taxe brute x13%)	€
Montant total versé à Saint-Louis Montargis	€

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Virement

IBAN FR76 3004 7148 7000 0164 2170 193
BIC CMC1FRPP
Titulaire du compte :
OGEC Saint-Louis

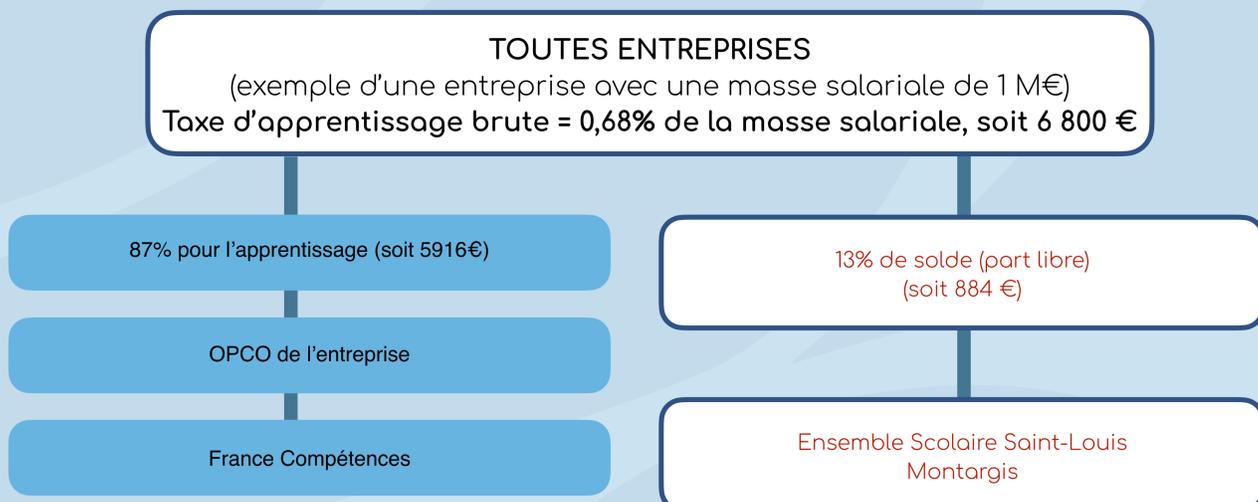
Chèque

Numéro de chèque :
A l'ordre de OGEC Saint-Louis Montargis
A renvoyer par courrier à l'adresse suivante:
3 Place du château 45200 Montargis.

FAIT A, LE,

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

CONTRIBUTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ALTERNANCE (schéma simplifié)



CONTACT

Pour tout renseignement concernant le versement de la taxe d'apprentissage 2022, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services.

Tél 02 38 95 06 30
direction@saintlouis-montargis.fr

Ensemble Scolaire Saint-Louis
3 Place du Château
45200 Montargis
Numéro UAI 0450107X